Vol. XXXVII — Saint-Boniface, Manitoba, 21 Octobre 1908. — No. 50

ABONNEMENT
Canada..................$1.00 par année
Etats-Unis.............. 1.50 "
Europe (compris le port).... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

LE MANITOBA

Cette Province a 41,169,089 acres de terre dont 6,019,200 acres à surface d'eau aux termes de l'agri ulture. Nous avons donc toujours assez d'humidité pour assurer le succès des récoltes.

Il y a encore 25,000,000 acres inoccupés, pouvant être divisés en "Homestead" ou être achetés.

La population en 1901 était de 255,211; elle est maintenant d'environ 400,000 ou à près doublée en sept ans.

Winnipeg en 1901 avait une population de 42,240, elle a maintenant 115,000, ou elle a plus que doublé sa population en sept ans.

Les facilités de transport sont presque parfaites; rayonnant de Winnipeg, environ 3,516 miles de chemins de fers sillonnent la Province. Trois trains transcontinentaux laissent Winnipeg chaque jour, et c'est seulement une affaire de quelques mois, quand il y en aura cinq; et ceux qui vont y être ajoutés sont le "Grand Tronc Pacific" et le "Canadian Northern."

Voilà des indications des progrès de la Province dans toutes directions; et c'est le bon endroit pour vous fixer car aucun autre pays ne peut montrer la même augmentation dans le même temps.

Aux Visiteurs

Ne passez pas à Winnipeg sans voir les terrains à vendre du Gouvernement et des chemins de fers, et procurez-vous d'amples informations pour ce qui en est des "Homestead" et des opportunités de placements.

R. P. ROBLIN,
Premier et Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration

Pour renseignements spéciaux, adressez-vous
JOSEPH BURKE, 178 Ave Logan Winnipeg, Man.
JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, Ont.

Dans Macdonald

Rappelez-vous de l'année 1890; que le Dr Thompson a voté avec Greenway pour abolir nos écoles catholiques et l'abolition de la langue française.

Nous assistons, en vérité, à un joli spectacle! Voici que les adversaires de monsieur Staples, dans le comté de Macdonald cherchent à le représenter comme un fanatique et invitent l'électorat à appuyer son rival, monsieur Thompson sous le prétexte que nos droits religieux et nationaux y gagneront un protecteur.

Cette tactique serait ridicule si elle n'était coupable et malhonnête. Le *Nouvelliste*, qui fait la campagne pour monsieur Thompson, sait-il bien la besogne odieuse à laquelle il se prête en donnant son appui à monsieur Thompson? Pour le bénéfice de ceux qui ne savent pas ce qui s'est passé en 1890, ou qui oublient volontairement, les faits nous déclarons ici, preuves en mains, que monsieur Thompson a été l'un de ceux qui, derrière Greenway et Sifton se sont le plus acharnés à la destruction de nos écoles catholiques et françaises.

M. Thompson était député de Norfolk à la Législature du Manitoba en 1890.

Comment a-t-il employé son temps sur les banquettes parlementaires?

Il n'y a pas eu un député plus dévoué aux desseins néfastes du gouvernement qui nous enleva par un acte inconstitutionnel les droits et les privilèges qui furent reconnus à la minorité lors de l'entrée de la province dans la Confédération.

Cette époque fut très tourmentée. Ce fut l'heure solennelle où nous, catholiques et français, nous pûmes discerner les boucs d'avec les brebis. Ce fut le moment où nous pûmes compter nos amis et nos ennemis.

M. Thompson se rangea du côté des boucs; il se déclara notre ennemi par ses votes à la Législature. Nous avons devant nous le Journal de l'Assemblée Législative du Manitoba de 1890, 53 Victoria, pag. 70. Il s'agit de la seconde lecture de la loi des Ecoles.

Que lisons-nous:

"L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre pût reprendre le débat ajourné, sur la Question proposée le mardi précédent, à savoir que le Bill (No 12) relativement au Département de l'Education fût lue une seconde fois; et la question étant de nouveau proposée, la Chambre reprit le débat ajourné.

M. Roblin, secondé par M. Martin, (de Morris) proposa en amendement que: "Attendu que ce bill tel que présenté, pourvoit à l'Etablissement d'un Département de l'Education ayant pratiquement le pouvoir absolu de conduire et diriger le système scolaire de la province et,

"Attendu qu'il est désirable que toutes choses ayant trait à l'Education soient contrôlées par un corps indépendant et nullement susceptible de partisannerie, tel qu'un Bureau d'Education consistant de personnes qualifiées, intéressées à l'Education et libres de toute influence gouvernementale, et;

"Attendu que le système qui place toutes les choses de l'éducation sous le contrôle du gouvernement est de nature à nuire aux meilleurs intérêts de l'Education et est pernicieux dans ses effets parcequ'il subordonne l'éducation aux expédients des partis;

Il Est Résolu que toutes les clauses relativement au Département de l'Education soient retranchées et qu'à leur place on substitue une disposition pour l'établissement d'un Bureau d'Education libre de toute partisannerie, tel Bureau consistant de personnes choisies pour leur expérience dans les choses de l'éducation et pour leur liberté d'action vis-à-vis le gouvernement et tout contrôle de parti.........

"Et la question étant mise au vote sur l'amendement, la Chambre se divisa; et les noms étant appelés, ils furent ainsi répartis:

Suit le détail de cette division célèbre. M. Roblin, qui prenait ainsi notre cause en mains, devait compter sur l'appui de tous les députés aimant la justice. Or il ne recueillit que dix votes, et M. Greenway et ses amis en recueillirent 26.

Puis la Question Principale étant posée, et le vote étant pris sur le projet de loi scolaire proprement dit, la division de la Chambre resta la même: 10 à 26 contre la minorité catholique.

M. Thompson était là! Que fit-il? Il vota contre nous. Parmi les députés qui sacrifièrent ainsi nos droits on lit les noms de:

M. Clifford Sifton, qui se présente dans Brandon;
M. M. B. Jackson, qui se présente dans Selkirk;
M. Crawford, qui se présente dans Portage-la-Prairie;
M. Thompson, qui se présente dans Macdonald.

Electeurs, tirez vos conclusions vous-mêmes. Encore une fois, faites le triage des amis et des ennemis!!

***

Puis, un peu plus tard, le 19 mars, le gouvernement Greenway présenta à la Chambre une loi abolissant la langue française comme langue officielle.

M. le docteur Thompson se rangea imperturbablement du côté de nos persécuteurs. Avec M. Sifton, le candidat libéral dans Brandon; avec M. Crawford, le candidat libéral dans Portage-la-Prairie; avec M. Jackson, le candidat libéral dans Selkirk, il vota la déchéance de la langue française.

Et ce fut le commencement de nos luttes et de nos malheurs. Depuis cette époque néfaste, nous avons marché de difficultés en difficultés; de déboires en déboires; chacun de nos pas fut un effort contre la mauvaise foi d'adversaires determinés encouragés par notre faiblesse autant que par leurs propres succès.

Quand, après bien des années, les auteurs de ces lois de tyran ont l'audace de reparaître devant nous, nous avons le droit de leur répondre avec fierté: Arrière, traîtres et persécuteurs! Vous avez commis l'iniquité; vous nous avez enlevé nos libertés; pour nous réduire à l'état de parias politiques vous avez lacéré la constitution de votre pays. Apprenez que nous sommes citoyens britanniques aux mêmes titres que vous, et devant votre insolence il nous reste un droit sacré: celui de vous refuser des mandats qui vous mettraient en état de nous nuire de nouveau; il nous reste un devoir de dignité personnelle: celui de ne pas lécher vos bottes; il nous reste un moyen constitutionnel de vous témoigner notre mépris: c'est de voter contre vous et de vous faire rester sur le carreau.

Electeurs du comté de Macdonald, électeurs du comté de Brandon, de Selkirk et de Portage-la-Prairie, quand vous irez voter, lundi prochain; quand vous vous trouverez seul, votre bulletin en mains, n'ayant d'autre témoin que votre conscience et d'autre aviseur que votre cœur, rappelez-vous les faits que nous venons d'exposer; et votez contre M. le docteur Thompson, M. Sifton, M. Jackson et M. Crawford. Ils furent pour vous des artisans de malheur. Mettez-les hors d'état de vous nuire encore une fois.

LE MANITOBA

MERCREDI, 21 OCTOBRE 1908

Dans Provencher

C'est pour nous un devoir impérieux que de dénoncer avec toute l'énergie dont nous sommes capables les méthodes employées pour combattre l'honorable M. LaRivière.

C'était bien la peine, en vérité, pour monsieur Molloy de demander à ses adversaires de ne pas lui faire une guerre de race! Sans la moindre provocation, lui et ses amis se chargent de soulever cette question délicate.

M. Molloy, parlant à Norwood, lundi, a trouvé le moyen de faire danser devant son auditoire le spectre imaginaire d'un ennemi de la langue anglaise. Il a prétendu que M. LaRivière et ses amis en appelaient à la partie française du comté sur une question de race.

Dans nos paroisses, M. Molloy demande qu'on ne tienne aucun compte de la différence des nationalités; dans les centres anglais, il évolue lui-même avec une désinvolture parfaite sur cette corde de vulgaire bateleur :le préjugé du sang!

C'est d'une étroitesse de vue que nous regrettons et que nous devons qualifier avec sévérité. Nous protestons contre cette perfidie par laquelle M. Molloy se sert de l'argument qu'il importait avant tout de ne pas invoquer—d'un côté comme de l'autre, comprenons-nous bien.

Non, nous n'avons pas cherché à soulever contre M. Molloy, le fanatisme de nos braves populations françaises. Nous y aurions du reste tenté en vain cet effort. Plus généreuses qu'on l'a souvent été pour elles, nos vaillantes paroisses n'ont jamais, Dieu merci, cultivé ces espèces de préjugés.

Dans l'occurrence présente, elles auraient raison, nous le disons sans détours et sans périphrases, de s'étonner de la situation qu'on leur crée. Et pourtant, y a-t-il eu un seul mot de leur part qui soit malsonnant? Nous-mêmes, avons-nous dit une seule parole qui pût être interprétée comme une tentative d'agitation malsaine? Mais quand on nous provoque jusque chez nous, nous avons le droit, plus que le droit, le devoir de relever l'insulte.

Nous voulons que nos lecteurs soient avertis du truc électoral de M. Molloy et de ses amis, dont quelques-uns, hélas! soit dit en passant, ont une notion assez vague de leur dignité.

• • •

A part et en dehors de toute question d'affinité, nous avons bien des motifs de voter contre M. Molloy.

Le candidat libéral incarne dans le comté de Provencher le régime le plus pourri et le plus corrompu que nous ayons eu depuis l'institution du régime parlementaire en ce pays.

A quel spectacle assistons-nous?

La campagne électorale ne se fait pas, cette fois-ci, sur l'examen des programmes des partis. Les questions économiques sont certes, d'une importance primordiale en temps ordinaire. Mais dans le moment, il y a d'autre chose qui presse davantage: c'est de sauver le pays du système de pillage organisé contre lui. Quand le feu est au logis, on interrompt tout autre travail pour abattre l'incendie.

C'est exactement ce qui se produit à l'heure actuelle. Sifton Burrows, Turriff, Brodeur ont tout mis à sac dans l'administration du pays: deniers publics, forêts, terres à blé, sols miniers, chutes d'eau, tout le domaine national est en train de devenir la propriété des trusts ou, ce qui est pire encore, de passer en des mains étrangères.

Des enquêtes ont eu lieu à Ottawa. Malgré les efforts du gouvernement pour cacher ses méfaits ou son incurie, l'opposition a mis en lumière une série d'actes de favoritisme, de ventes au rabais, de transactions frauduleuses dont l'énumération porte à la colère les populations qui travaillent rudement chaque jour pour gagner leur pain et qui sont obligées de payer par un surcroît de travail le luxe provocateur d'individus qui ne soldaient même pas leurs taxes il y a dix ans et qui valent aujourd'hui des millions.

Nous le répétons encore une fois: notre pays est riche; et l'économie de cette richesse est telle que, d'une extrémité à l'autre de la confédération, nos paysans, nos ouvriers, nos industriels peuvent gagner honorablement leur vie. Seulement, il ne faut pas que cet immense domaine national passe aux mains de quelques particuliers au détriment de la masse. Or le régime Sifton est en train d'enlever au peuple canadien ses plus belles forêts, ses plus fertiles terres de blé, ses paturages et ses mines.

On conçoit que devant ce danger, l'Opposition ait crié gare et se soit mise à battre en brèche ce régime de pillage et de dévastation.

C'est cet état de choses qu'il faut faire cesser avant tout Sortons le pays des étreintes des accapareurs, et le pays, débarrassé de ses sangsues, connaîtra ensuite une période de prospérité comme il n'en a pas encore traversée.

M. Molloy, encore une fois, c'est la personnificatisn d'un régime de vandalisme. Votons contre lui pour cette raison, et cette raison sera d'emblée suffisante pour nous exempter d'avoir recours comme lui aux arguments de race.

VOTEZ POUR M. HAGGART

Il nous fait plaisir de constater que le vote français de Winnipeg se tourne, pour une proportion très considérable, vers monsieur Alexandre Haggart le candidat de l'opposition.

Nos compatriotes de Winnipeg ne sauraient, en effet, mieux faire que d'appuyer cet homme éminent, qui s'est toujours montré au-dessus du préjugé, et qui, dans ses rapports avec le public, a toujours fait preuve d'un grand tact.

Nous faisons ressortir ces deux qualités chez M. Haggart parce qu'elles forment contraste avec le caractère et les idées du candidat libéral de Winnipeg. Ainsi, on n'a jamais vu M. Haggart s'abander avec des clans de réputation douteuse. Ce n'est pas lui qui aurait pris fait et cause pour le défunt gouvernement libéral d'Ontario, pour ce cabinet de malheur et de corruption qui se démembra sous le puissant coup de botte de 1901.

M. Cameron était député de Kenora à la législature d'Ontario. Il était notoire que le gouvernement ne se maintenait que par despots-de-vin et des élections volées. Les cours étaient pleines de ces causes retentissantes où les Pritchard, les Cap Sullivan et autres intéressants industriels révélaient au public les pratiques électorales et administratives employées par les libéraux pour demeurer les maîtres du trésor.

M. Cameron, qui se targue d'une grande dignité personnelle, intervint-il pour condamner ce régime de débauche?

Il resta muet comme une carpe. Et pour se débarrasser de ce parlementaire qui ne parlait, jamais quant il aurait dû parler, il fallut que l'électorat l'enveloppât dans le coup de balai qui culbuta le gouvernement.

• • •

Et maintenant, quel rôle joue ici M. Cameron? Il est l'agent et le serviteur de M. Sifton.

Pendant que le pays tout entier répudie ce personnage néfaste; pendant que M. Sifton court lui-même au devant d'une significative défaite à Brandon, voici M. Cameron—protecteur tardif et mal avisé—qui s'en vient prôner le bilan de ce régime de favoritisme et de scandales.

La seule attitude amicale de M. Cameron vis-à-vis M. Sifton est suffisante pour lui faire perdre la confiance d'un électorat qui ne veut pas se faire plumer davantage.

Trente-neuf Mille Piastres pour le Peuple

8 MILLIONS pour les FAVORIS du POUVOIR

Un document public, qui vient d'être publié, révèle encore une transaction scandaleuse du régime actuel.

Treize mille âcres de terres devant servir de site à certains centres le long du Grand Tronc Pacifique, ont été vendues à un syndicat de favoris, à raison de $3 par âcre.

Le syndicat a immédiatement divisé ces terres en lots à bâtir.

Il vend ces lots de $50 à $400, chacun.

A $50 chacun, ces lots rapporteront, au syndicat huit millions de piastres.

Ces terres appartenaient au Peuple canadien.

Mais le profit sera pour les spéculateurs.

Ab Uno Disce Omnes!

Nous avons brièvement fait part à nos lecteurs, mercredi, de la brutale attaque du *Dauphin Press* contre les catholiques du comté où M. Burrows se débat dans les amertumes d'une défaite prochaine.

Voici le perfide entrefilet du *Dauphin Press*:

"Les conservateurs de Grand-"view tiendront ce soir une as-"semblée où seront surtout en lu-"mière des orateurs fameux **"comme Joe Fahey, grand "commandeur de la parade "catholique romaine a la "cathedrale de Saint-Boni-"face, dimanche, et M. Mun-"roe."**

Voilà comment le parti libéral, se débarrassant de tout masque, entend faire la lutte. Ce qui se passe dans Dauphin se passe ailleurs dans la province. Le parti libéral est bien dans ses traditions: il nous a dépouillés en 1890; et il nous poursuit de son ironie en 1908. Nous soumettons respectueusement l'orthodoxie du procédé à ce parangon de vertu et de patriotisme: la *Presse* de Montréal, la feuille vénérable qui encourage les canadiens de Québec à voter libéral.

• • •

Le geste ironique du *Daupnin Press* a valu à M. Glen Campbell une recrudescence de sympathie de la part de tous ceux qui croient à la liberté et au respect des cultes en ce pays. M. Burrows, le grand speculateur, le millionnaire rapace, est d'ores et déjà battu. Lui-même en a fait pratiquement l'aveu dans une assemblée publique tenue à Dauphin, vendredi,

• • •

L'histoire des spéculations de M. Burrows à même le domaine public!

Theo-A Burrows est un beau-frère de M. Sifton, ex-ministre de l'Intérieur. Il connait bien le commerce de bois et a pu acquérir, en son nom personnel et en d'autres noms, d'immenses étendues de forêts. Voici plutôt la liste des concessions qu'on lui a faites:

Numéro	Date	Superficie
814	Mai 30 1898	15 m. c.
827	Sept. 1, 1893	44 "
966		50 "
992	Déc. 30, 1901	40 "
1,000	Fév. 10, 1902	5 "
1,001	" 10, 1902	6 "
1002	" 10, 1902	4 "
1046	Mars 7, 1903	40 "
1,047	" 7, 1903	50 "
1,054	Avril 8, 1903	1 "
1,068	Juin 24, 1903	5¼ "
1,073	Juil. 15, 1903	20 "
1,093	Nov 11, 1903	12 "
1,094	" 11, 1903	27 "
1,099	" 11, 1903	14 "
1,120	Jan 27, 1903	15 "
1,191	Déc. 7, 1904	50 "
1,191	" 7, 1905	50 "
1,192	" 7, 1904	50 "

Cela fait 478¼ milles carrés, mais M. Burrows détient en tout 549 milles carrés, soit 351,360 acres, en outre de ses intérêts comme associé dans la Compagnie (Hansard, 1906, p. 4178).

L'IMPERIAL PULP COMPANY.

Après beaucoup de difficultés, on a pu apprendre que la Imperial Pulp Company se composait de Sir Daniel McMillan, lieutenant-gouverneur du Manitoba, et de T. A. Burrows, député, de qui il a déjà été question. Cette compagnie a obtenu du gouvernement, en réalité sans aucune concurrence, 268,870 acres de forêts, choisis dans les meilleures régions boisées qu'il y ait du lac Winnipeg aux Montagnes Rocheuses. Elle a ensuite gardé cette propriété dans un but de spéculation. Elle offre pour 1,500,000 trois lots qui lui ont coûté en tout $12,500.

D'autres spéculateurs en terres n'ont pas eu moins de chance. C'est ainsi que le gouvernement a concédé 1,400 milles carrés, soit 896,000 acres, des meilleures terres boisés du Nord-Ouest, aux gens dont voici les noms: A. W. Fraser, ex-président de l'Association libérale d'Ottawa; le sénateur T. O. Davis, A. J Adamson, député, Alexander Smith, ancien organisateur du parti dans l'Ontario, et certaines compagnies dont on ignore encore la composition. Ces concessions, avec les autres que nous venons de mentionner, couvrent deux-cinquièmes de toutes les forêts du Nord-Ouest. Nul de ces messieurs n'exploite ces propriétés: tous les gardent pour la spéculation. Ils en feront des millions et des millions, car les colons auront absolument besoin de ce bois un jour ou l'autre.

Une belle Confrerie!

Hyman a croulé sous le poids de l'indignation publique. Mais ou n'arrive pas là tout d'un coup, et M. Laurier qui le connaissait l'a gardé et protégé jusqu'au dernier moment.

Sir Frederic Borden, intéressé dans les compagnies en relations d'affaires avec le gouvernement, étalant le scandale presqu'à chaque fois qu'il se montre en public, n'est-il pas encore le compagnon de M. Laurier?

Et M Ross, ancien premier-ministre à Ontarto, le protecteur de la corruption politique qui l'a maintenu au pouvoir, n'est-il pas entré au Sénat conduit par la main de Sir Wilfrid Laurier?

Mais voici qui va mieux illustrer encore le genre de confrérie qui règne à Ottawa,

Qui choisit on dans Ontario?

M. Stratton, l'un des collègues de M. Ross dans sa débauche de l'électorat.

M. Harcourt, encore un complice de M. Ross.

M. Graham, celui-là qui essaya de sauver le cabinet Ross en prenant la responsabilité de tous ses scandales.

M. Fraser, l'agent des spéculateurs dans l'Ouest.

Jugez un peu entre quelles mains se trouverait l'intérêt public avec le retour du parti libéral au pouvoir.

Sifton, le grand maître de la bande, le banqueroutier entré dans le cabinet Laurier en mendiant la remise de ses taxes municipales, aujourd'hui millionnaire; Adamson, Turiff, Burrows, ses beaux-frères ou anciens employés, intimes de tous ses desseins; la bande des manipulateurs d'élections capable d'inventer tous les trucs pour cacher l'action du groupe......

Depuis un mois M. LaRivière avait invité M. Molloy à une assemblée publique à St-Boniface pour le 21 au soir.

Pourquoi M. Molloy a-t-il convoqué une assemblée séparée, à Saint-Boniface, pour le même soir.

Par courtoisie ou par bravoure, sans doute!

"L'Eclaireur"

Nous recevons un nouveau journal, qui demande à figurer sur notre liste d'échanges.

Bien volontiers!

Ce journal s'appelle *L'Eclaireur*; il est publié à Beauceville, province de Québec et sera libéral en politique. Rédacteur: M. Ed. Fortin.

Nous ne sommes pas dans le même camp; nous ne refusons pas cependant de faire connaissance avec le confrère et de lui souhaiter bienvenue dans la carrière.

DECES

On annonce le décès à Montréal, de M. Michel Perrault, autrefois chef de la maison Perrault et Merrill. M. Perrault avait 72 ans et était père de madame P. E. Beauchamp et de M. Michel Perrault, de Saint-Boniface. Nos sincères sympathies.

Un Parallele

Electeurs du comté de Brandon, lisez le saisissant parallèle que fait de vos candidats un journal de l'Est : le *Canadien*, de Montréal.

Deux anciens ministres de l'Intérieur, l'hon. T. M. Daly et l'hon Clifford Sifton, se disputent actuellement les suffrages des électeurs de Brandon, au Manitoba, et la lutte promet d'être une des plus passionnantes de la présente élection.

Il y a, croyons-nous, une comparaison bien instructive à établir entre ces deux hommes publics bien connus.

Le premier, l'honorable M. Daly fut ministre de l'Intérieur sous les ministères Abbott, Thompson et Mackenzie Bowell, de 1891 à 1896. Entré pauvre dans le cabinet, il en sortait, après cinq ans, plus pauvre encore, au point que pour trouver un moyen de subsistance, il dut se réfugier dans les modestes fonctions de magistrat de police.

Le second, le trop fameux Sifton, fut ministre de l'Intérieur de 1896 à 1905, dans le gouvernement Laurier. Lorsqu'il entra dans le cabinet, il était gueux comme Lazare et pourri de dettes : lorsqu'il en sortit, après neuf ans, il était riche à millions, possédant des yachts fastueux, menait grand équipage et éclaboussait tout le monde de son luxe outrageant.

D'où vient cette différence ? C'est que M. Daly est honnête et que M. Sifton...... l'est moins. L'un n'a jamais songé qu'à enrichir le pays et l'autre n'a jamais songé qu'à s'enrichir lui-même. L'un considérait le domaine public comme matière à administration, l'autre comme matière à spéculation. Enfin, et c'est la grande leçon qui doit conclure ce parallèle, l'un est conservateur et l'autre est libéral.

Tout indique une brillante victoire pour M. LaRiviere.

M. Foster et ses accusateurs

L'hon. M. Foster, ancien ministre des finances du Canada, que les journaux et les orateurs ministériels attaquent avec une violence extrême, a enfin résolu de réclamer la protection des tribunaux.

M. Foster poursuit en justice M. J. W. Lévesque, député de Laval, à qui il reproche sa violence de langage sur les tréteaux depuis le commencement de la campagne électorale.

Il est évident que le "Canada" a été sommé, lui aussi, de mettre une sourdine à ses accusations. Car le confrère est arrivé avec la rétractation suivante :

"Nous avons jusqu'ici combattu M. Foster assez vigoureusement, et nous ne nous sommes pas gênés pour attaquer sa conduite dans l'affaire des Forestiers indépendants. Seulement, si nous avons le droit de discuter et de blâmer la conduite de l'ancien ministre des finances, il n'est pas juste de laisser dire par notre correspondant, aussi bien que par notre journal, que M. Foster a dépouillé les orphelins et les veuves, et qu'il a enlevé le pain quotidien aux enfants des ouvriers, parce que cette imputation est sans fondement.

"Nous menons la campagne aussi énergiquement que possible et nos adversaires ne peuvent nous en faire reproche. Mais nous ne voulons pas avoir recours à des armes comme celles dont s'est servi notre correspondant de Sainte-Anne de la Pérade. Aussi, nous nous devons à nous-mêmes, comme nous devons à M. Foster, de publier cette rétractation."

Et cependant les bureaux de poste sont remplis de brochures libérales calomniant M. Foster avec violence, et intitulées : *M. Geo. E. Foster, l'ordre des Forestiers et l'argent des Veuves et des Orphelins.* Le lecteur saura quoi faire avec ces brochures !

Gare aux boîtes et aux bulletins !

Chez Nous ET Autour de Nous

—Chambres meublées, salle de bains.—91 rue Notre Dame St. Boniface.

—Maison moderne a louer S'adresser à M. Brault No 61 rue Langevin.

—Deux chambres meublées à louer Maison moderne, 404 rue St. Joseph, St. Boniface.

—M. le juge Prendergast est en ce moment à Saint-Boniface, en promenade dans sa famille.

—Le blé passé à l'inspection du gouvernement à date est de 19,000,000 de minots. C'est une bonne proportion.

—Madame Horace Chevrier, 132 rue Furby, Winnipeg, recevra jeudi, de quatre à six heures en l'honneur de mademoiselle Jean, de Plessisville.

—Monsieur et madame Gédéon Frédette, de St. Jean d'Iberville, P. Q., sont en voyage de noces à Winnipeg, les hôtes de monsieur Aimé Bénard, M. P. P. Mde Frédette est sœur de monsieur Bénard M. Frédette est collecteur-en-chef des Douanes à St-Jean

—Le capitaine Stevens qui commandait le navire *Premier*, brûlé en rade de Warren's Landing, il y a quelque temps, a perdu son diplôme de marin. Le commissaire enquêteur Spain, après audition d'une preuve très longue et très circonstanciée a trouvé que le capitaine avait manqué de compétence et qu'on ne pouvait davantage lui confier la vie des passagers sur les lacs. Cette sentence est sévère ; cependant elle paraît inspirée par un vif désir de protéger les vies humaines.

—Sait-on que le gouvernement fédéral vient de nommer notre persécuteur Greenway à une position de $8,000, par année, en récompense de sa conduite injuste vis-à-vis nous?

Feu M. Elie Genthon

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la mort de M Elie Genthon, arrivée hier matin à deux heures. M. Genthon avait 75 ans ; c'était un des citoyens les plus justement estimés de Saint-Boniface. La famille Genthon a joué un rôle considérable dans les événements qui marquèrent les débuts de la province. Le père de celui dont nous écrivons ici quelques notes rapides était magistrat à Winnipeg. M. Elie Genthon avait un jugement sain et un caractère droit ; il ne comptait que des amis.

Outre son épouse, M. Genthon laisse cinq filles, Mde A. Gauvin, Mde Alfrd Vermette, Mde Alex. Bélanger, Mde Jos. Hogue et Mde W. Whiteway.

Nous offrons à la famille nos sincères condoléances.

Les funérailles auront lieu jeudi à la cathédrale, à 9 heures a.m.

Cité de Saint-Bonface

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cite de St-Boniface à sa séance du 23 Novembre prochain 1908, qui aura lieu à huit heures du soir, dans la salle du Conseil, dans l'Hotel de Ville, c'est l'intention du dit Conseil municipal de prendre en considération un règlement pour le prolongement de la rue Archibald conformement à un plan préparé par R C McPhillips le vingt-unième jour de Septembre dernier, (lequel plan est depose au bureau de l'Ingénieur de la Cité de St-Boniface) depuis la rue Pinget jusqu'à la rue Marion projetée, le dit prolongement devant être d'une largeur uniforme de soixante et six (66) pieds, et qu'à la dite séance et avant que le dit règlement soit passé, le dit Conseil entendra personnellement, ou par Conseil ou Procureur, toute personne dont la propriété pourrait en être préjudiciellement affectée, et qui demandera à être entendue.

St. Boniface, 20 octobre, 1908.

(Par Ordre) J B Côté,
Sec.-Trés.

Votez pour le candidat conservateur ALEXANDRE HAGGART

Il protegera les ouvriers

LA LOI LEMIEUX

Les Ouvriers n'ont jamais ete consultes

M. R. L. Borden avait demande qu'on les entendit. Tout le parti Conservateur avait appuye son chef.

Le gouvernement federal s'y est objecte, et la majorite liberale s'est opposee a la proposition du chef conservateur.

Quand, le 19 mars 1907, la loi Lemieux fut présenté aux Communes, en troisième lecture, monsieur R. L. BORDEN s'est exprimé ainsi (reproduction du Hansard de cette date)—

"Ces hommes (c'est-à-dire les employés de chemin de fer) et, on peut le dire, toutes les classes laborieuses et vivant sur salaire au Canada n'ont jamais eu l'occasion de se faire entendre devant le comité de la Chambre ; jamais on ne leur a donné l'opportunité de se prononcer pour ou contre cette mesure. Plus à bonne heure pendant cette session j'ai dit qu'on aurait dû leur donner cette opportunité de dire leur opinion ; je soutins alors, et je répète aujourd'hui ce que j'ai dit : Le plus vilain croc-en-jambe qu'on puisse donner à l'harmonie des relations entre patrons et employés c'est d'imposer aux uns ou aux autres une législation au sujet de laquelle on ne leur a pas donné au préalable l'occasion de se prononcer et d'en signaler ce qui leur paraît injuste.

Je suis opposé à ce qu'on touche aux droits d'un homme, soit par le mécanisme des cours de justice soit par le Parlement, sans concéder à cet homme le droit de se faire entendre. Et je ne crois pas qu'on ait jusqu'à présent donné à ces hommes, l'opportunité—qu'ils réclamaient—d'exprimer leurs vues devant le parlement, par l'intermédiaire des comités régulièrement organisés à cet effet".

M. Borden termina son plaidoyer devant le Parlement du Canada en faveur des classes ouvrières en présentant la motion suivante :

"Que l'ordre du jour pourvoyant à la lecture troisième du Bill (36) soit retiré, et que ce Bill soit renvoyé à un comité spécial de cette Chambre qui puisse entendre les personnes affectées par les dispositions de ce Bill et qui désirent exprimer leurs vues pour ou contre la loi, ou qui désirent y suggérer des amendements ; et que ce comité fasse rapport à la Chambre de ce qui lui aura ainsi été soumis.

Que ce comité ait pouvoir de sommer toutes personnes, de se procurer tous documents et pièces et d'examiner tous témoins sous serment ou sur affirmation."

M. Rodolphe Lemieux, (Ministre du Travail) s'opposa à la motion de M. Borden au nom du gouvernement fédéral et du parti libéral Il s'exprima ainsi :

"Pourquoi référer ce bill à un comité spécial et nous enquérir si les employés de chemins de fer ou quelques-uns d'entre eux s'opposent au principe du bill ? Pour ma part, je respecte les employés de chemins de fer. J'ai en très haute estime l'organisation des Unions d'employés de chemins de fer. Mais même s'ils sont dans le vrai en prétendant que cette législation peut les mettre dans l'embarras, le public doit être protégé. Avant que les employés ne déclarent une grève, ou que les compagnies ne suspendent leur trafic, le public doit être protégé et connaître la cause de la querelle, de la grève ou de la contestation qui s'élève entre les patrons et les employés. Voilà toute la question ; le parlement du Canada adoptera-t-il ce principe, ce soir, M. l'Orateur, c'est tout ce que je veux savoir."

Je dois dire en ce moment, que comme Ministre du Travail, j'ai reçu, de grandes institutions de l'Ouest, des lettres demandant la passation de ce Bill et l'assentiment de Son Excellence immédiatement parceque'on craint des grèves dans les districts miniers de l'Ouest ; et on espère que l'application de ce Bill empêchera ces grèves."

Je ne sais pas ce que les Unions des Employés de Chemins de fer pourraient nous apprendre de plus. J'ai eu des conférences avec leurs représentants, j'ai correspondu avec eux, j'ai entendu leurs délégués et leur aviseur légal à Ottawa."

M. Lemieux n'a pas pris la peine de consulter les autres métiers et les autres classes qui pouvaient être affectées par le bill.

La motion de M. Borden a été rejetée sur une stricte division de parti : 48 votes contre 106 votes. Tous les députés conservateurs de l'Ouest étaient présents à leur siège et ont demandé par leur vote, que l'ouvrier fut consulté.

Beaucoup de députés libéraux de l'ouest étaient absents, y compris M. D. W. Bole le député de Winnipeg, qui s'occupait de son commerce de pharmacie à Montréal.

Le vote libéral, solide, a été contre l'ouvrier.

Votez pour le candidat conservateur, Alexandre Haggart.
Il protègera les ouvriers.

—Chambre à louer. S'adresser au No. 28 rue Ritchot.

—M. Romain Bertrand est de retour d'une promenade dans l'Est.

LIQUOR LICENSE ACT

The following applications for transfers of Hotel Licenses have been received and will be considered by the Board of License Commissionners, for License District No. 4, at the Office of the Chief License Inspector, corner of Broadway and Kennedy streets, Winnipeg, on the evening of the 17th day of November 1908, at the hour of 8 P. M.

Transfer of the license of the Woodridge Hotel, Woodridge, from the Estate of McLaughlin to Aurèle Stebenne.

Transfer of the license of the Dawson Hotel, Lorette, from Aimé McDougall to J. B. Lagimpdière & Alphonse Adolphe.

Dated at St Bonifrce, this 20th day of October A. D. 1908.

M: J JHONSTON,
Chief License Inspector.

Cité de Saint-Boniface

Avis est donné que le conseil de la cité de St. Boniface a decide de faire le terrassement et nivellement du prolongemet projeté de la rue Archibald tel que montre sur un plan d'arpentage fait par R. C. McPhillips, arpenteur de la puissance du Canada et de la Province du Manitoba, le 21 septembre 1908, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition telle que ci-après mentionnée. Coût approximatif : $3,091 19

La cité émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût du dit ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontage égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le dit prolongement projeté de la rue Archibald où sera fait le dit terrassement ou nivellement pour un montant suffisant pour payer l'interêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures de trente années, l'intérêt devant être calculé à cinq pour cent par an sur le placement du fonds d'amortissement.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Cité de St. Boniface pourra, sans autre avis, procéder à faire exécuter le dit ouvrage comme sus dit et à imposer et prélever une taxe spéciale comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 20 Octobre, 1908.

(Par Ordre) J. B. COTE.
Secrétaire-Trésorier

FEUILLETON DU MANITOBA.

MON COUSIN GUY

II

J'ai accepté, tant le conseil était séduisant à suivre. Je vous répète que la nuit était digne de Charlotte et de son fiancé Pierre.

Dans le cadre de la fenêtre, faiblement éclairée, la forme svelte d'Arlette s'est découpée.

—Mon cousin, que désirez-vous entendre ? Du triste, ou du gai ?

—Du triste et du gai !... Tout ce que vous voudrez, car j'aime la musique avec passion et sous toutes ses formes, pourvu qu'elles soient belles !

—Moi, je l'adore ! m'a jeté Arlette disparaissant.

Louise, tu entendras chanter cette fillette et tu reconnaîtras qu'il n'y a pas le moindre "emballement" dans mon fait si je déclare qu'elle est merveilleusement douée. Ce qu'elle chante et la façon dont elle le chante ne ressemblent à rien à ce que nous avons coutume d'ouïr; ce sont de vieilles poésies bretonnes, des ballades, des rondes, les unes plaintives, les autres d'un entrain endiablé ou encore follement passionnées. Elle les dit comme elle les sent, —et elle sent très vivement,—leur donnant un accent, un relief, une intensité d'expression qui sont tout bonnement stupéfiants. Elle les chante "à sa façon" selon son mot, n'ayant jamais pris ombre de leçon, d'une voix tout ensemble fraîche et grave que la bonne nature lui a donné, pleine, souple, étonnamment timbrée. Elle les chante avec des accompagnements très simples qu'elle a presque tous imaginés elle-même, selon le caractère de la poésie à laquelle ils étaient destinés. Pour certaines ballades, elle a trouvé des accords qui ont des sonorités d'orgue...

Ah ! certes, je comprends que son père demeure des instants et encore des instants, le soir à l'écouter... Quand elle s'est tue, un instinctif : "Encore ! " m'est monté aux lèvres. Mais elle ne m'a pas entendu. Revenue à la fenêtre, elle me criait gaiement :

—Quel silence ! Mon cousin, est-ce que je vous ai endormi ?

—Endormi ? Dites que vous m'avez tellement charmé que j'ai peine à revenir sur la terre et que je ne trouve pas de mots pour vous remercier.

—Ne me remerciez pas. C'est un immense plaisir pour moi de chanter ! Je suis seulement contente de ne vous avoir pas ennuyé en vous obligeant à m'écouter si longtemps !

Avait-elle donc chanté longtemps ?... Juste à ce moment, une horloge,—celle de l'église sans doute,—à sonné dix coups Ce devait être une heure tardive pour Douarnenez, car je me suis aperçu alors,-revenu du monde enchanté où m'avait emporté la musique d'Arlette, que le gros Corentin sommeillait, le nez dans sa cravate, et que le grand Yves était violemment tenté de l'imiter.

Bien vite, je me suis levé, prenant congé du docteur, qui paraissait sensible au plaisir que m'avait fait Arlette mais, à mes paroles enthousiaste, il a simplement répondu :

Comment ne serait-elle pas musicienne ;... Sa mère l'était à un point que vous ne pouvez imaginer !

Quand à la jeune personne elle-même elle ne semblait pas se douter le moins, du monde de la somme de talent dont l'a gratifiée le ciel. Suspendue au bras de son père, de cette manière câline qui lui est propre, elle m'accompagnait jusqu'au seuil du jardin ; la flamme de la lampe baignait de reflets capricieux sa blanche figure, son regard de feu, sa bouche de petite fille... Dans la nuit, comme je laissais retomber la grille derrière moi, j'ai entendu sa voix fraîche me crier une dernière fois :—Bonsoir, Guy. A demain.

Et c'est ainsi, dans une mémorable journée, que j'ai fait la connaissance de ma cousine Arlette..."

III

Sur la grande place de Douarnenez, il y avait une petite boutique basse, bien connue non seulement des ménagères du pays, mais encore des artistes et des hommes de lettres venus là en séjour d'été, car ils faisaient volontiers de fréquentes stations pour causer avec la propriétaire de la dite boutique, Mlle Catherine Malouzec. C'est qu'elle avait vraiment sa personnalité, cette solide Bretonne, frôlant la soixantaine sans que sa haute taille robuste en subit, même de loin, l'effet : à peine quelques rides sillonnaient le visage d'un ton de cire blonde, où luisaient des yeux très vifs qui éclairaient une indiscutable laideur, souriante et aimable. Eternellement habillée de même elle avait un air de nonne ; ses cheveux gris allongées en bandeaux plats sous la coiffe plissée, sa robe unie, toujours noire, tombant en plis rigides le long de son grand corps sans grâce,

Dans la petite boutique vieillotte, vitrée de carreaux étroits, derrière lesquels s'alignaient, en la saison, des pots alternés de géraniums et de fuchsias, non seulement elle vendait de tout,—les pelotes de laine voisinant avec les images bariolées de couleurs vives, les faïences de Quimper, le chocolat et les plumeaux à l'usage des ménagères douarnenistes,—mais encore elle accueillait, avec une dignité singulière et innée, les visiteurs de choix qui venaient chercher auprès d'elle les détails sur les coutumes, les légendes, les poésies du pays. Ces détails, elle les leur donnait dans une langue originale de femme intelligente, d'un tour d'esprit bien personnel, puisqu'elle n'avait jamais subi aucune influence intellectuelle.

Ni riche ni pauvre, elle était de fort honorable famille et aurait pu vivre "en dame" dans sa maison. Mais, avant tout, elle était observatrice rigoureuse de la tradition ; et sa grand'mère et sa mère ayant été successivement les souveraines maîtresses de la petite boutique basse, elle avait tout naturellement suivi leur exemple, mais en restant fille, car elle s'était jugée, sans peine, trop laide pour tenter avec succès l'aventure conjugale.

Son frère, son aîné, respectueux des usages de la famille, où les hommes étaient marins de père en fils, avait longtemps navigué, faisant le commerce un peu sur toutes les côtes, jusqu'au jour,—très long à sa bravoure,—où, fatigué, enfin de sa vie errante, il était revenu se fixer dans ce coin de terre où il avait joué, gamin, avec de vigoureux petits gars, aujourd'hui d'hommes vieillis comme lui. Il avait retrouvé la maison filiale telle qu'il l'avait vue tout jeune ; il avait repris possession de la chambre qu'il occupait garçonnet, celle-là même où il avait fait ses premiers rêves de vie aventureuse et dont les murs, par endroits, portaient encore la trace des tatouages qu'il leur infligeait pour représenter les scènes décrites dans ses chers livres de voyage.

Maintenant, M. Malouzec ne lisait plus, ses souvenirs lui formant désormais un livre qui suffisait à le charmer ; et son occupation préférée était devenue le soin de son jardin, qu'il entourait d'un véritable culte, en compagnie d'une jolie fleur humaine, sa favorite, Arlette Morgane, qui faisait de lui tout ce qu'elle voulait, comme Mme Morgane le remarquait aigrement en toute occasion. En effet, ce vieux loup de mer de taille athlétique, se demeurant l'homme le plus paisible, le meilleur, le plus doux qu'on pût souhaiter rencontrer était le docile serviteur de la fantasque Arlette Morgane. "Elle est la seule passion de sa vie !" affirmait en riant Mlle Catherine, que ne s'en montrait point jalouse. Elle-même adorait l'enfant, qu'elle avait vue naître, de toute la tendresse inemployée qu'enfermait son coeur de vieille fille. Et l'enfant le savait bien...

Quand elle était bébé, la boutique basse de la grande place lui faisait l'effet d'un monde un peu mystérieux, tant elle y apercevait de choses dont elle ne devinait pas bien l'usage. Aussi elle y arrivait tout ensemble craintive et charmée, sans rien perdre toutefois de son assurance drôle, sa petite bouche fière, qui n'avait point de baisers pour tout le monde, allant chercher, caressante, la grande figure maigre de Mlle Catherine, toujours éclairée pour elle par un bon sourire... Et puis, là, elle était souveraine maîtresse, ce qui convenait fort à sa jeune indépendance : elle était reçue comme une reine par Mlle Catherine ravie de la voir promener sa mignonne personne dans la boutique sombre, amusée de l'adresse des doigts menus fourrageant de droite et de gauche, même dans les profondeurs des boisseaux pleins de lentilles sèches, pour le seul plaisir de disperser ensuite les innocentes lentilles aux quatre vents du ciel, d'un mouvement vif de la main.

Quelquefois pourtant, si les fantaisies d'Arlette devenaient trop audacieuses, Mlle Catherine perdait patience et morigénait un peu la petite reine, qui ne se troublait guère, mais cessait tout de suite son jeu. Avec ceux qu'elle aimait, elle était docile, pliant son impétuosité au joug pour répondre à la tendresse qu'on lui donnait;—d'ailleurs, vite cabrée devant l'autorité des autres. De là, ses rébellions plus ou moins accentuées devant Mme Morgane, incapable de comprendre une nature prime-sautière, ardente comme celle de l'enfant ; irritée de ne pouvoir la transformer en une fillette quelconque, docile, calme, travailleuse, une espèce de machine vivante bien facile à faire mouvoir.

(A suivre.)

C'est bien la fin

Le "Globe" qui prédisait la victoire du gouvernement Ross deux jours avant l'écrasement de celui-ci, comprend tout le danger de laisser se répandre l'impression désastreuse pour son parti qui se dégage des différents pronostics publiés par les journaux au sujet du résultat des prochaines élections.

Aussi tente-t-il de réparer le mal par une assertion audacieuse.

L'Est du Canada, dit-il, donnera 52 voix de majorité à M. Laurier.

Or, pour donner ce résultat il faudrait que la force des partis restât la même après les élections, c'est-à-dire qu'Ontario ne donnât point de majorité aux conservateurs, que M. Laurier conservât ses 43 voix dans Québec et qu'il obtint dix voix de majorité dans les Provinces Maritimes.

Il suffit d'examiner un peu cette prédiction pour en constater toute la ridicule audace.

Nous affirmons que le "Globe" ne croit pas un mot de ce qu'il écrit.

Le "Globe" n'ignore pas quel désastre attend son parti dans Ontario, dans le Nouveau-Brunswick. Il sait aussi que la Nouvelle-Ecosse et Québec ne donneront pas la même majorité a M. Laurier qu'en 1904.

Quant à l'Ouest. le "Globe" se contente de dire que l'on ne peut pas penser que l'électorat de cette région vote contre le gouvernement.

C'est pourtant de là que certains journaux libéraux, torturant le résultat de la Saskatchewan, attendent le salut.

Le fait est qu'ils l'attendent d'un peu partout, mais qu'ils ne l'aperçoivent nulle part.

C'est bien la fin qui arrive.

—On relate l'effrondement ou l'incendie de plusieurs élévateurs, dans l'Ouest, depuis environ un mois. Ceci devra faire réfléchir les autorités et rendre l'inspection de ces constructions plus rigoureuses.